



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

66^E CONFÉRENCE GÉNÉRALE

RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le vendredi 30 septembre 2022

**Séance
plénière
10^e séance**

Au titre du **point 18** de l'ordre du jour « Mise en œuvre de l'accord de garanties TNP entre l'Agence et la République populaire démocratique de Corée », la Conférence générale a adopté le projet de résolution figurant dans le document GC(66)/L.3. Des déclarations ont été faites par la Chine, la Fédération de Russie, la Malaisie, la République de Corée, le Japon et l'Australie.

Au titre du **point 24** de l'ordre du jour, « Transfert de matières nucléaires dans le cadre d'AUKUS et ses garanties sous tous leurs aspects dans le cadre du TNP », des déclarations ont été faites par la Chine, l'Algérie, l'Australie (au nom de l'Australie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique), la Fédération de Russie, la Malaisie, le Brésil, Cuba, la République bolivarienne du Venezuela, le Bélarus, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Pakistan, l'Indonésie, la République arabe syrienne, l'Inde, les Pays-Bas, l'Argentine, la Norvège, le Japon, le Canada, la République de Corée, l'Allemagne, le Zimbabwe, la France, la Slovénie et la République islamique d'Iran.

**Commission
plénière
9^e séance**

Au titre du **point 23** de l'ordre du jour, « Rétablissement de l'égalité souveraine à l'AIEA », la Commission a reporté l'examen du projet de résolution GC(66)/COM.5/L.2.

La Commission a décidé de recommander à la Conférence générale, pour adoption :

- au titre du **point 10** de l'ordre du jour, « Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023 », les projets de résolution figurant dans le document GC(66)/6 :
 - « A. Ouverture de crédits au budget ordinaire pour 2023 », tel qu'amendé ;
 - « B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2023 » ;
 - « C. Fonds de roulement en 2023 ».
- au titre du **point 17** de l'ordre du jour, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficacité des garanties de l'Agence », le projet de résolution figurant dans le document GC(66)/COM.5/L.14 ; et
- au titre du **point 13** de l'ordre du jour, « Sûreté nucléaire et radiologique », le projet de résolution figurant dans le document GC(66)/COM.5/L.15.

La Commission a poursuivi les discussions au titre du **point 14** de l'ordre du jour, « Sécurité nucléaire ».



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

66^E CONFÉRENCE GÉNÉRALE

**Séance
plénière
11^e séance**

La Conférence générale a adopté les projets de résolutions ci-après, que lui avait présentés le Président de la Commission plénière dans son rapport final :

- au titre du **point 10** de l'ordre du jour, « Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023 », les projets de résolution figurant dans le document GC(66)/L.8 ; une déclaration a été faite par la Chine.
- au titre du **point 13** de l'ordre du jour, « Sûreté nucléaire et radiologique », le projet de résolution figurant dans le document GC(66)/L.10 ; et
- au titre du **point 17** de l'ordre du jour, « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficience des garanties de l'Agence », le projet de résolution figurant dans le document GC(66)/L.9 ; des déclarations ont été faites par la Chine, Israël, l'Inde, l'Australie (au nom de l'Australie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et des États-Unis d'Amérique), le Pakistan et la Fédération de Russie.

Au titre du **point 21** de l'ordre du jour, « Promotion de l'efficience et de l'efficacité du processus de prise de décisions de l'AIEA » et du **point 23** de l'ordre du jour « Rétablissement de l'égalité souveraine à l'AIEA », la Conférence générale a pris note du rapport du Président de la Commission plénière. Au titre du point 23, des déclarations ont été faites par le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, le Pakistan et la Türkiye.

Au titre du **point 14** de l'ordre du jour, « Sécurité nucléaire », la Conférence a approuvé par un vote le projet de résolution figurant dans les documents GC(66)/COM.5/L.17/Rev.1 et GC(66)/COM.5/L.17/Rev.1/Corr.1.

Au titre du **point 26** de l'ordre du jour, « Rapport sur les promesses de contributions au Fonds de coopération technique pour 2023 » (document GC(66)/15), le Président a fait une déclaration.

Le Président a exprimé sa gratitude pour la coopération, l'assistance et le précieux soutien dont il a bénéficié et qui ont contribué au bon déroulement de la Conférence générale.